

3^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Parcs éoliens en mer au large de la Nouvelle- Aquitaine

Date de la concertation continue

Du 28/02/2022 jusqu'à l'enquête publique

Rapport n°3 concernant la
période du 31/12/2024 au
31/12/2025

Dumont Julie et Beaucire
Francis désignés par la CNDP

Date de remise du rapport, le 12/02/2026



Table des matières

Préambule	4
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	4
La mission du/de la garant.e	4
Fiche d'identité du projet	5
Maitre d'ouvrage :	5
Contexte du projet :	5
Localisation du projet :	5
Objectifs du projet selon le MO :	5
Caractéristiques principales	6
Coût prévisionnel : 1.5 milliard d'euros (dossier du maître d'ouvrage)	6
Calendrier prévisionnel communiqué en 2022	6
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public	6
Engagement du responsable de projet.....	6
L'éloignement comme préalable	6
Éviter les zones écologiquement les plus sensibles	6
La concertation continue avant d'arbitrer	7
Articuler le projet avec la future planification.....	7
Pêcher dans les parcs ?	7
Expliquer la fiscalité applicable	7
ERC : comment gérer en milieu marin ?.....	7
Loi ESSOC et études d'impact	8
Évaluation de l'indépendance industrielle de la production d'électricité	8
Raccordement	8
Un comité de gouvernance	8
Conseil scientifique du CMF Sud-Atlantique	8
Observatoire national.....	9
Moyens et ambitions	9
Actualités liées au projet et évolution(s)	10
Un appel d'offres infructueux	10
La mise à jour des documents stratégiques de façade	10
Des études en cours et à venir	10
Le conseil scientifique	10
Que s'est-il passé entre janvier 2025 et décembre 2025 en matière de participation ?	11
Stratégie de communication et de concertation	11
Réunion publique.....	11
Outils de communication	12
Les questions/réponses et arguments exprimés	15
Cohabitation en zones Natura 2000	15
Impacts sur les oiseaux et les chiroptères	15
Impact sur les mammifères marins	16

Effets récifs au pied des éoliennes posées	16
Recommandations aux futurs lauréats pour les évaluations initiales de l'environnement	16
Pêche et éolien en mer	16
Cohabitation avec les plaisanciers	17
Les raccordements	17
Origine des fabricants d'éoliennes	17
Modification de la localisation des parcs	17
Stratégie économique en région	18
Surproduction d'électricité en France	18
En conclusion	19
Avis des garants sur le déroulement de la concertation sur la période	19
La suite de la concertation continue	19
Préconisation des garant.e.s sur la suite de la concertation continue	19

Préambule

A la suite du débat public sur **les parcs éoliens en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine**, menée du **30/09/2021 au 28/02/2022**, l'Etat et RTE ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Julie Dumont et Francis Beaucire de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°3 des garants, couvrant l'année 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant la période passée et il indique les préconisations des garant.e.s pour la suite de la concertation continue.

Il est à noter avant toute chose que l'appel d'offre 7 (AO7) a été déclaré infructueux à l'issue de la procédure. La CRE a présenté une [délibération](#) dans laquelle plusieurs facteurs sont évoqués pour en expliquer la cause.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 22 janvier 2021 : La CNDP est saisie par l'Etat et RTE
- 30 septembre 2021: Début du débat public menée par Francis Beaucire et sa CPDP (Denis Cuvillier, Julie Dumont, Anaïs Lefranc-Morin et Arnaud Passalacqua)
- 28 avril 2022 : Publication du bilan de la CPDP
- 28 juillet 2022 : Publication de la décision du porteur de projet de poursuivre le projet
- 07 septembre 2022 : Début de la concertation continue, sous l'égide de Francis Beaucire et Julie Dumont
- 10 juillet 2023 : Publication du premier rapport intermédiaire des garant.e.s
- Débat public « la mer en débat » sur les documents stratégiques de façade (DSF) du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024
- Remise du rapport et du bilan du débat public « La mer en débat » le 26 juin 2024
- Décision ministérielle du 17 octobre 2024 suite au débat public
- 10 janvier 2025 : Publication du deuxième rapport intermédiaire
- 3 juillet 2025 : Réunion publique de présentation de l'avancée des projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine
- 24 septembre 2025 : L'appel d'offre n°7 (AO7), pour lequel aucun des 9 candidats.e n'a rendu d'offre, est déclaré infructueux. Le parc Oléron 2, ne sera pas inclus dans l'AO9.
- 30/01/2026 : Publication du troisième rapport intermédiaire

La mission du/de la garant.e

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le/la garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le.a garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de

manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le/la garant.e reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Etat (DGEC) et RTE

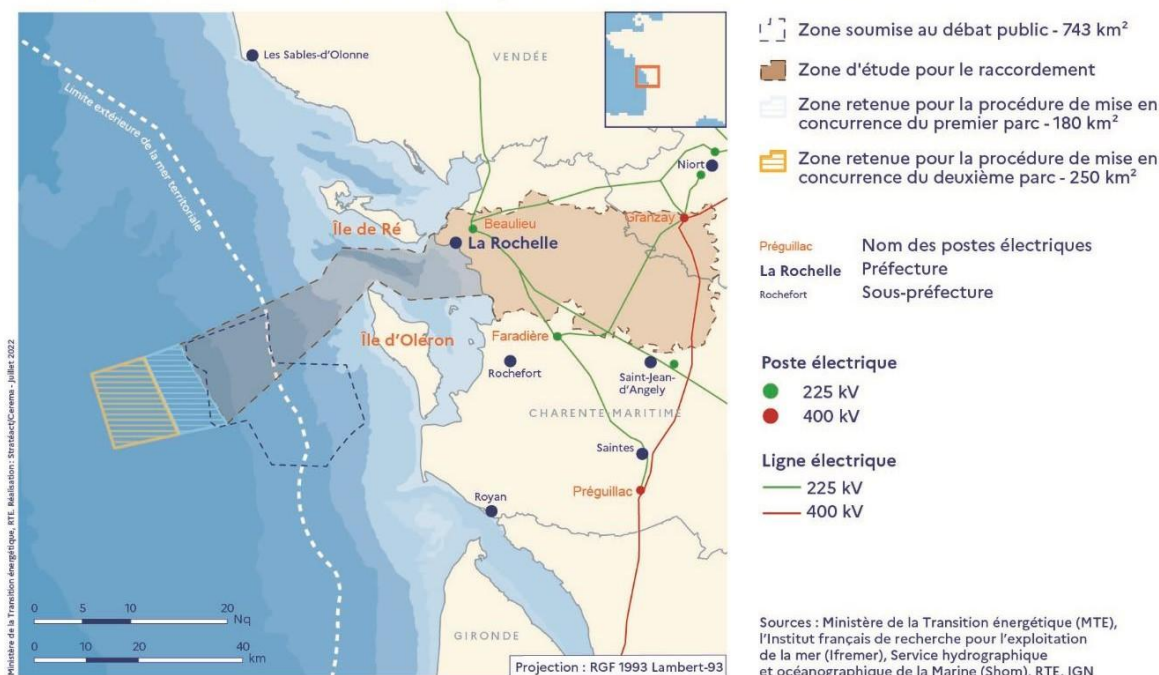
Contexte du projet :

A l'issue du Débat Public portant sur de Parcs éoliens en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine, l'Etat a décidé de l'installation d'un premier parc éolien posé en mer au large de l'île d'Oléron de 1GW (entre 50 et 80 éoliennes). Le projet comporte également les raccordements électriques à terre décidé au nord de la zone d'étude, ainsi qu'une extension de 1GW (portant la puissance installée du parc jusqu'à 2GW maximum).

Localisation du projet :

Localisation : océan Atlantique, au large de l'île d'Oléron

Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Objectifs du projet selon le MO :

Les deux objectifs principaux du projet sont la lutte contre le changement climatique par le développement d'énergies renouvelables et décarbonées. Le second objectif est de sécuriser l'approvisionnement en électricité de la France.

Caractéristiques principales

Le premier parc sera caractérisé par la technologie de l'éolien en mer posé. Son raccordement est envisagé par le nord de la zone d'étude. Il se déploiera sur une zone de 180km² à environ 40km des côtes de l'île d'Oléron. Il serait composé d'éoliennes ayant une puissance unitaire de 15 MW, soit environ 66 éoliennes pour atteindre les objectifs de production.

Le second parc aura une emprise de 250 Km² et pourrait être développé selon la technologie de l'éolien flottant.

Coût prévisionnel : 1.5 milliard d'euros (dossier du maître d'ouvrage pour le parc Oléron 1)

Calendrier prévisionnel communiqué en 2022

- Septembre 2022 début de la concertation continue
- Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone préférentielle retenue pour le premier parc de 500 à 1 000 MW
- Lancement de la procédure de mise en concurrence
- Concertation dite Fontaine pour le raccordement électrique
- Publication du cahier des charge novembre 2024
- Août 2025, désignation du ou des lauréats (9 candidats au total) par le ministre chargé de l'énergie pour le parc éolien en mer posé de 500 à 1 000 MW
- Mise en service en 2032

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public

Engagement du responsable de projet

NB : les parties en vert sont des recommandations des garants.

L'éloignement comme préalable

Le débat public a fait ressortir nettement un souhait de ne pas implanter un parc éolien à trop grande proximité des côtes. Le responsable du projet a tenu compte de cette recommandation en éloignant la zone d'étude.

Éviter les zones écologiquement les plus sensibles

La présence d'un parc éolien dans le périmètre du PNM (Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis) avait été envisagée par le porteur de projet. Les publics ont interrogé de cette option. Le débat public a beaucoup porté sur ce point. Le responsable du projet a ainsi repoussé le parc en dehors du PNM. Pour autant, la zone retenue comprend encore des sites Natura 2000. Des recours d'associations ont été faits en réaction.

La manière dont l'Etat puis le lauréat comptent résoudre les problèmes posés par cette localisation devrait faire l'objet d'informations précises en associant le conseil scientifique de façade ainsi que les experts dans ce domaine.

La concertation continue avant d'arbitrer

Le choix de la localisation précise du parc devait selon la CPDP attendre la fin de la concertation continue. Même si l'emplacement de chaque éolienne n'est pas encore défini, des zones pour le premier parc et pour le second parc sont identifiées. A ce jour, le MO a respecté cet engagement et les discussions se poursuivent. Les éléments encore non connus à ce jour sont les localisations exactes des mâts, les distances entre chacun d'entre eux, les limites définitives de la zone et l'emprise totale.

Articuler le projet avec la future planification

Le projet va de fait s'articuler notamment avec la mise à jour des Documents Stratégiques de Façade (DSF) pour lesquels un débat public s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. La concertation continue associée s'est déroulée jusqu'en 2025. Les arguments versés au débat public puis à la concertation continue sur les Documents Stratégiques de Façade concernent en partie les objets de la concertation continue portant sur les parcs éoliens en mer au large de l'Île d'Oléron.

Le 19 novembre 2025, la nouvelle Stratégie maritime de façade incluant un volet éolien en mer a été adoptée et le 5 décembre 2025, a eu lieu la publication des nouvelles stratégies maritimes de façade.

Lever des incertitudes sur l'avenir du développement éolien dans cette zone au large de l'Île d'Oléron

Les publics se sont inquiétés du nombre de nouveaux parcs à accueillir dans la même zone, dans la mesure où le débat public de 2021 envisageait déjà un parc (Oléron 1) et un potentiel second parc (Oléron 2). La décision ministérielle du 27/07/2022 fait état de deux parcs de 1 GW chacun. Avec la publication de la stratégie maritime de façade, l'Etat a eu l'occasion de clarifier le nombre de parcs envisagés et la situation des macro-zones concernées dans sa décision du 17/10/2024. A cette date, ce sont 3 zones supplémentaires qui apparaissent pour la façade avec Golfe de Gascogne Sud, Golfe de Gascogne Nord et Golfe de Gascogne Ouest. Les échéances et procédures sont expliquées sur le site www.eoliennesenmer.fr. L'infructuosité de l'AO7 pour Oléron 1 sème néanmoins une certaine confusion dans la planification dans la mesure où les échéanciers de travaux de raccordements peuvent interférer avec la planification des parcs envisagés. Néanmoins, le Préfet de la Charente Maritime, M. Blondel, a réaffirmé à plusieurs reprises que le projet Oléron 1 devait se poursuivre.

Pêcher dans les parcs ?

La CPDP recommandait d'examiner la demande du monde de la pêche portant sur l'intégration au cahier des charges de la possibilité de pêcher dans les parcs éoliens. Le cahier des charges de l'appel d'offres a pris en compte la demande du public de conserver, en lien avec les aspects de sécurité maritime, les activités de pêche dans le parc durant sa construction et son exploitation. Ces modalités ont fait l'objet de nouvelles discussions lors d'un groupe de travail sur la pêche tenu le 22 mai 2025. Lors de cette rencontre ; l'ensemble des projets éoliens a été abordé. Le monde de la pêche réaffirme une fois encore sa préférence pour les technologies de l'éolien posé qui ont un impact moins significatif sur les activités de pêche. La demande concerne particulièrement Oléron 2 puisque Oléron 1 sera en technologie posée.

Expliquer la fiscalité applicable

Il est désormais avéré que les parcs seront situés en ZEE (Zone économique exclusive). En conséquence, les principes de la fiscalité s'appliquant à la ZEE devront être explicités et rendus publics.

ERC : comment gérer en milieu marin ?

Concernant la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), la CPDP avait recommandé que le Conseil scientifique de façade réfléchisse au processus de compensation en milieu marin et de sa pertinence dans ce milieu spécifique. Le conseil scientifique a été maintenu et ses missions précisées, même si ce dernier n'a toujours pas de présidence.

Loi ESSOC et études d'impact

Les études environnementales se poursuivent et sont versées sur le site <https://www.eoliennesenmer.fr> où l'Etat a centralisé l'ensemble des documents sur les projets éoliens en mer. Il précise dans sa réponse au débat public que les autorisations ultimes seront délivrées par arrêté préfectoral.

Évaluation de l'indépendance industrielle de la production d'électricité

A ce jour, le projet de PPE n'a toujours pas été adopté. Les discussions et débats en cours en 2025, ainsi que les échanges de la concertation continue renforcent la nécessité d'une présentation comparative des niveaux de dépendance et d'autonomie des différentes sources de production d'électricité, toutes sources confondues, c'est-à-dire nucléaire compris.

Une concertation préalable a été menée en 2024 pour :

- la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui établit les priorités d'action du gouvernement dans le domaine de l'énergie pour les dix années à venir, avec une actualisation prévue tous les cinq ans. Elle fixe le cap pour l'ensemble des filières énergétiques (renouvelables, fossiles, nucléaire...) ;
- la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui définit la trajectoire de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition bas-carbone dans les grands secteurs d'activité (transport, logement, industrie, agriculture, énergie, déchets) et fixe des "budgets carbone", des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à ne pas dépasser par période de cinq ans.

Cette concertation qui s'est déroulée du 4 novembre au 16 décembre 2024 fait suite à plusieurs procédures de concertation non réglementaires menées par le Gouvernement et par la ministre de la Transition énergétique, notamment la concertation organisée du 20 octobre 2022 au 18 janvier 2023 appelée « Notre avenir énergétique se décide maintenant » et conduite dans le cadre d'une mission de conseil avec garant.e.s de la CNDP par M. Floran AUGAGNEUR, Mme Ilaria CASILLO, Mme Isabelle JARRY et M. Thierry LATASTE.

Une fois les décisions actées, il conviendra aux équipes en charge de la concertation continue d'Oléron 1 (procédure dite AO7) de bien établir les liens entre les différentes politiques structurantes citées ci-dessus en produisant un schéma articulatif ses différents composants, et à mettre en œuvre les moyens appropriés pour les porter à la connaissance des publics.

Raccordement

Le projet Oléron 1 fait l'objet d'un raccordement en propre pour lequel la concertation Ferracci (anciennement Fontaine) se poursuit. Le lien entre cette concertation des parties prenantes et les publics de la concertation continue doit se poursuivre pour une parfaite information et une cohérence d'ensemble.

Un comité de gouvernance

Le suivi des parcs éoliens en mer et du raccordement associé, mentionnés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 08/02/2021, sera assuré par le Conseil maritime de façade (CMF) et sa commission spécialisée éolien en mer. Le suivi scientifique de ces parcs sera assuré par le Conseil scientifique éolien de la façade Sud-Atlantique.

A ce stade, la gouvernance initiale n'a pas été modifiée.

Conseil scientifique du CMF Sud-Atlantique

Le conseil scientifique a été maintenu et poursuit ses travaux. Un temps de travail dédié à ses missions et à son organisation s'est tenu en début de concertation continue. Pendant la période considérée pour ce rapport, le conseil scientifique s'est réuni deux fois (18 avril et 09 octobre). Il n'a actuellement pas de présidence.

Lors du conseil scientifique du 18 avril, le Préfet de Charente Maritime, M. Blondel, a proposé une présidence provisoire par le préfet coordinateur de la commission spécialisée « éolien en mer ».

Pour autant, la DREAL fait état de comparaisons avec les autres conseils scientifiques de façade et précise que celui de Sud-Atlantique est jugé très actif, malgré son problème de présidence. Il a été mobilisé suffisamment tôt pour participer à l'élaboration des protocoles, ce qui n'est pas le cas partout. La plateforme RESANA est destinée au partage de documents entre les membres du conseil scientifique uniquement. Les documents relatifs aux réunions de cette instance (comptes-rendus et diaporama) sont diffusés sur le site internet de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique, DIRM SA (le conseil scientifique étant une instance du CMF)

Par ailleurs un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dont certains membres font partie du conseil scientifique travaillera en parallèle et organisera son fonctionnement lors de la désignation d'un lauréat pour le parc Oléron 1.

Il est recommandé à l'Etat de mettre tout en œuvre pour que le conseil scientifique continue d'exister et de travailler. Il importe aux garants de la concertation continue que ses travaux soient présentés de manière transparente et accessible, de façon à permettre à tout public d'en prendre connaissance.

Observatoire national

Pour rappel, l'Observatoire national de l'éolien en mer doit permettre l'amélioration de la connaissance du milieu marin et des impacts des éoliennes en mer, mais également de l'information des parties prenantes, au travers de trois missions principales suivantes.

Regrouper, valoriser et rendre accessibles les connaissances qui existent déjà, y compris le retour d'expérience des parcs à l'étranger.

Acquérir des connaissances complémentaires sur le milieu marin ainsi que sur les interactions entre les éoliennes et la biodiversité marine (y compris la réduction des impacts).

Contribuer à définir une méthodologie nationale scientifique pour l'évaluation et le suivi des impacts environnementaux des parcs.

Il est également attendu que cet observatoire et ses travaux soient évoqués dans les documents de communication afin que le public puisse en suivre les évolutions dans les grandes lignes. La mise à disposition des méthodes et des résultats nécessite un travail de pédagogie adapté au tout-public, ce que les rapports scientifiques n'ont pas pour mission de faire. C'est un sujet à prendre en compte lors de la conception des outils de diffusion et de communication.

Moyens et ambitions

L'équipe du débat a souhaité que des moyens suffisants soient garantis en termes de ressources humaines pour permettre la mise en œuvre du projet, l'information et la participation du public en parallèle, ainsi que la prise en compte des enseignements de la concertation continue.

A ce stade, les garants de la concertation continue s'interrogent toujours et plus encore sur le dimensionnement de l'équipe en charge des projets éoliens et de la concertation, qui voient leurs missions dépasser le cadre des débuts de l'AO7 couvrant désormais l'ensemble de la planification sur la façade.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Un appel d'offres infructueux

Les neuf candidats retenus à l'issue d'un premier examen par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) n'ont finalement pas rendu d'offre, ce qui met en suspens le projet à date. A ce jour, nous ne connaissons pas la suite qui sera donnée.

L'Etat devra expliquer comment il compte permettre la poursuite ou non du projet. Le Préfet de Charente-Maritime, M. Blondel, a affirmé que ce dernier ne devait pas s'arrêter notamment en raison des études et moyens engagés par l'Etat, qui se poursuivent.

La mise à jour des documents stratégiques de façade

La stratégie maritime de façade Sud-Atlantique a été adoptée le 19 novembre et publiée le 05 décembre 2025.

Des études en cours et à venir

De nouvelles études environnementales sont menées dans le cadre des travaux de l'Observatoire national éolien en mer et concernent l'ensemble de la zone d'étude.

Projet ECHO sur les impacts acoustiques des éoliennes en mer sur les mammifères marins et l'ichtyofaune.

Programme SPEE IV. Suivi de la mégafaune marine au large des Pertuis charentais, de l'Estuaire de la Gironde et de Rochebonne par observation aérienne - Rapport printemps 2025 / rapport hiver 2025

Projet SUMAC Acquisition aérienne digitale de données relatives aux Macreuses noires dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - Compte rendu de la 2ème campagne aérienne digitale de janvier 2025. Rapport 2025

Les études menées par RTE pour le raccordement se font dans le cadre d'une concertation spécifique, dite Ferracci (anciennement Fontaine) en deux temps : d'abord pour déterminer le fuseau de moindre impact (FMI), afin de procéder ensuite à l'étude d'impact précise. Les études portant sur le raccordement doivent aussi être portées à connaissance des publics dans le cadre de la concertation continue CNDP.

Le calendrier des études pour 2025, d'octobre à décembre, prévoit des campagnes de mesure de l'état initial de l'environnement : prélèvements pour la qualité de l'eau et des sédiments, prélèvements et enregistrements vidéo par caméra tractée et/ou engin téléguidé (ROV) sur les habitats benthiques, pêches scientifiques, enregistrement du bruit sous-marin, observations visuelles et nautiques de l'avifaune et des mammifères marins, suivis télémétriques d'oiseaux.

L'ensemble des études est disponible sur le site www.eoliennesenmer.fr

L'Etat profitera des lettres d'information pour poursuivre, de façon accessible à tout public, la transmission des éléments saillants des études menées et expliquer leur finalité.

Le conseil scientifique

[Deux réunions du conseil scientifique](#) se sont tenues lors de la période considérée, le 18 avril 2025 et le 9 octobre 2025. L'instance a traité de l'ensemble des projets éoliens envisagés sur la façade. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site de la DIRM.

Nous préconisons le maintien voire le renforcement de cette instance avec communication et vulgarisation des travaux menés. Nous sommes toutefois conscients de la difficulté de maintenir l'implication des chercheurs qui, rappelons-le avec insistance, sont bénévoles.

Que s'est-il passé entre janvier 2025 et décembre 2025 en matière de participation ?

Le manque de lisibilité concernant le futur énergétique de la France, notamment faute de PPE, a rendu difficile l'action de communication en 2025.

Stratégie de communication et de concertation

Pour le projet Oléron 1 qui faisait l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre de l'AO7, il n'y a pas eu de réelle formalisation de stratégie de communication et de participation, même si au final de nombreux outils de communication ont été déployés ; en revanche peu d'outils consistant au recueil des avis hormis une réunion publique dédiée à l'éolien en mer organisée le 03 juillet 2025 à la Rochelle.

Les outils de communication réalisés précédemment subsistaient : motion design, affiche, plaquette d'information, kakémonos, panneaux de photomontages.

Pour autant, la DREAL a affiché des orientations pour l'année 2025 en matière de communication.

- Veiller à la bonne articulation des différents projets d'éolien en mer et de raccordement entre eux avec leurs séquences temporelles propres, de manière à assurer une lisibilité d'ensemble. Nous notons sur ce point des améliorations à faire en terme de lisibilité.
- Organiser le lien (le moment venu) avec le développeur d'Oléron 1 (AO7) et veiller à sa bonne insertion dans les dispositifs existants.
- Veiller à l'articulation avec d'autres projets comme les projets GILA (et X-Links s'il doit reprendre).
- Accentuer l'aspect participation, au-delà de l'information. Ce point a été peu traité au vue de l'actualité du projet.
- Renforcer la mesure de l'impact de la communication.
- Engager une action d'éducation à l'énergie auprès des publics scolaires avec un zoom sur l'éolien en mer.
- Mieux valoriser le rôle du conseil scientifique.

Réunion publique

Le 3 juillet, s'est tenue une réunion publique d'information en présence de :

- Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime
- Gérard Blanchard, président de l'Université de La Rochelle
- Christophe Bertaud, Président du Port de Pêche Chef de Baie La Rochelle, représentant de la Ville de La Rochelle et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Julie Dumont, garante de la concertation continue
- Francis Beaucire, garant de la concertation continue
- Jonathan Lemeunier, directeur de projet éolien en mer, DREAL NA
- Gaëlle Chevreau, responsable de concertation, RTE
- Sandrine Coulaud, chargée de mission Energie, DREAL NA
- Léo Bonamy, Référent ENR, maritime et solutions bas carbone à l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI)
- Nicolas Menard, directeur des infrastructures, Port Atlantique La Rochelle
- Gwladys Imbart, Chargée de mission & développement, Aquitaine Blue Energies
- Valentin Guyonnard, Coordinateur du projet, Université de La Rochelle

Cette réunion dont l'objectif était de communiquer une information à jour sur le développement de l'éolien sur la façade en abordant à la fois les projets Oléron 1 et 2, les zones prioritaires identifiées dans la décision du 17 octobre 2024, les raccordements, a réuni 40 participant.e.s. Le public présent a été invité à participer, le temps alloué aux échanges ayant été satisfaisant.

Outils de communication

Différents outils de communication ont été mis à jour pour prendre en compte les évolutions issues de la planification de l'éolien en mer aux horizons 2035 et 2050, conduite en 2024 dans le cadre de la révision de la Stratégie de façade maritime, et ainsi intégrer l'ensemble des projets éoliens en mer de la façade SA (Oléron 1 et 2, Golfe de Gascogne Sud (GGS), Golfe de Gascogne Nord (GGN) et Golfe de Gascogne Ouest (GGO) :

- Le motion design d'environ 1 min ;
- Le motion design de 30 secondes ;
 - Les 6 kakémonos utilisés dans le cadre des participations aux évènements publics et salons ;
- La plaquette d'informations ;
- Mise à jour du site internet eoliennesenmer.fr

- D'autres outils ont également été utilisés.

- Un motion design de 10 secondes donnant le lien vers le site éoliennesenmer.fr (par Qrcode).
- Un motion design de 10 secondes informant de la réunion publique et donnant le lien vers le site d'inscription (par Qrcode).
- Des gifs avec un lien cliquable vers le site éoliennesenmer.fr.
- Deux newsletters sur l'actualité du projet.
- Des gif animés et une affiche d'information de la réunion publique du 3 juillet 2025.

Partenariat avec le groupe Sud Ouest

- Publication de deux doubles pages reprenant le contenu des newsletters du projet dans le journal Sud Ouest en juillet et décembre.

Impact : 118 000 lecteurs du journal.

- Publication de l'affiche du projet dans le dossier Sud Ouest de la transition écologique le 10 juin 2025, dans le guide été de Sud Ouest le 28 juin 2025, dans le magazine du Grand Pavois le 19 septembre 2025, dans le supplément des assises de l'économie de la mer le 3 novembre 2025, dans le dossier Sud Ouest Eco le 13 novembre 2025 et dans le magazine du marathon de La Rochelle le 24 novembre 2025. L'affiche a pour message « Restez informé des projets éoliens en mer » avec un QR Code vers le site eoliennesenmer.fr (page SA).

Impact :

Parution Marathon : 70 000 exemplaires en boîtes aux lettres

Parution Grand Pavois : 118 000 lecteurs + 15 000 lecteurs sur l'événement

Parution Guide Été : 118 000 lecteurs +30 000 exemplaires pour les estivants

Assises de l'économie de la mer : 118 000 lecteurs +3 000 exemplaires sur l'événement

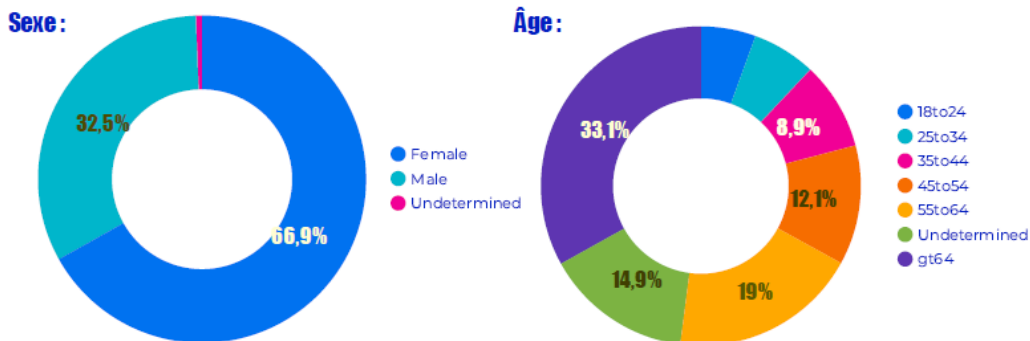
Population totale estimée au contact de la communication : plus de 45 % de la Charente-Maritime.

Diffusion du motion design de 30 secondes sur le réseau social Tik Tok. Campagne en cours, l'impact sera analysé en fin de campagne.

Diffusion des gifs animés du 20 septembre au 25 octobre 2025 ; affichage sur 2,8 millions de pages web.

Impact : 2248 clics vers le site eoliennesenmer.fr (page SA), soit 19 % de l'ensemble des clics sur la page eoliennesenmer/façadeSA

Typologie des utilisateurs ayant cliqué :



- Diffusion d'un gif animé sur Facebook et Instagram : campagne en cours, l'impact sera analysé en fin de campagne.
- Distribution de 30 000 exemplaires de la plaquette dans le magazine Diverto, premier magazine TV de la région. Distribué le dimanche, un lectorat différent de la semaine avec plus de pouvoir d'achat. Distribution dans les foyers et établissement de restauration.

Impact : lectorat : 102 000 personnes de plus de 15 ans

Partenariat avec Media Gare (SNCF)

Diffusion du motion design de 10 secondes sur les écrans des gares de La Rochelle, Rochefort et Royan du 21 juillet au 4 août, du 18 au 31 août et du 20 octobre au 3 novembre soit au total 40 jours. Le motion design renvoie vers le site eoliennesenmer.fr (page SA).

La vidéo a été diffusée 94401 fois.

Impact estimé : nombre d'individus au moins une fois en contact avec la campagne d'affichage : 75 365 personnes. Occasions de voir (individus, parfois les mêmes): 245 917

Salons

- Participation au salon Shipping days les 16 et 17 avril 2025 en tant qu'exposant : présentation des kakémonos.
- Participation au salon Seanergy les 17 et 18 juin 2025 à Paris (stand DGEC commun à tous les projets éoliens en mer de toutes les façades permettant de rencontrer les acteurs de la filière).
- Les Assises de l'économie de la mer à La Rochelle, les 4 et 5 novembre 2025.

Newsletters

- Newsletter n° 8 en juillet 2025
- Newsletter n° 9 en préparation fin décembre (diffusée en janvier 2026)
- Les newsletters sont transmises par mails à la centaine d'inscrits à la lettre d'infos, mises en ligne sur le site eoliennesenmer.fr et publiées dans le journal Sud Ouest. La newsletter n°8 a été téléchargée 24 fois sur le site eoliennesenmer.fr.

Information et communication sur la réunion publique

Retombées presse : trois articles dans Le Marin, Sud Ouest et Le Phare de Ré

- Communication spécifique pour la réunion publique : diffusion du motion design informant de la réunion publique sur les écrans des gares de La Rochelle et Rochefort du 23 au 27 juin et du 30 juin au 3 juillet 2025..

Impact estimé : nombre d'individus au moins une fois en contact avec la campagne d'affichage : **25 064 personnes**. Occasions de voir (individus, parfois les mêmes) : **128 676**.

- Diffusion de l'affiche de la réunion publique sur 42 autobus de l'agglomération de La Rochelle pendant 7 jours.

Impact estimé : nombre d'individus au moins une fois en contact avec la campagne d'affichage : **107 059 personnes**. Occasions de voir (individus, parfois les mêmes) : **2 418 363**

- publication de l'affiche de la réunion publique en demi-page du journal Sud Ouest. Quatre parutions en ½ page dans l'édition Charente-Maritime les 23, 27, 30/06 et 2/07
- 200 000 impressions d'un pavé digital informant de la réunion publique sur le site et l'application Sud Ouest.
- **Impact de la diffusion de l'affiche dans le journal et sur le site et application Sud Ouest** : audience estimée : **271 000 lecteurs** de plus de 15 ans soit **48 % de la population de la Charente-Maritime**
- 2 000 000 publicités informant de la réunion publique en pavé et bannière diffusée sur des centaines de sites en Charente-Maritime.

Impact : 2600 visites sur le site eoliennesenmer.fr

Sensibilisation des publics scolaires

- Travail en cours sur la mise en place d'une action de sensibilisation des publics scolaires aux enjeux de l'énergie et à l'éolien en mer.
- Contractualisation avec le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Marenne Oléron, en lien avec les services de l'Éducation nationale, pour une prestation d'une séquence pédagogique de 3 séances d'environ 2 h pour 3 classes de CM1/CM2 de l'île d'Oléron.

Même si ces éléments sont intéressants de manière globale, ils ne sont pas prioritaires dans le cadre de la concertation continue, qui doit cibler en priorité les citoyen.es du territoire en mesure de comprendre les enjeux et d'exprimer des avis.

- Début de prestation en avril 2026, à renouveler pour l'année scolaire 2026/2027 pour des classes de collège en fonction du résultat pour le primaire.

Fréquentation du site eoliennesenmer.fr

En 2025 (jusqu'au 02/12/25), le site a accueilli 11 850 visites sur les pages dont l'URL commence par <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique>.

Articulation avec les autres projets en mer

Dans le cadre de la révision de la Stratégie de façade maritime, [une carte des projets énergétiques en mer](#) a été élaborée par les DIRM et DREAL des façades NAMO et SA et portée à la connaissance des acteurs, afin de faciliter l'appréhension des différents grands projets envisagés ou en cours de développement sur la façade Atlantique (parcs éoliens en mer, autres projets d'EMR, interconnexions/GILA).

Réunions des instances du CMF

- Réunions du Conseil scientifique éolien en mer les 18 avril 2025 et 9 octobre 2025 : les comptes-rendus et supports de présentation de ces réunions sont mis en ligne sur le site eoliennesenmer.fr.
- De plus, les travaux conduits par le conseil scientifique éolien en mer ont été valorisés dans la lettre d'information n°9.

Réunions de concertation sur les projets

- Groupe de travail Environnement avec les associations de protection de la nature le 3 juin 2025.
- Groupe de travail Pêche avec les comités des pêches le 22 mai 2025.
- Groupe de travail des acteurs socio-économiques le 25 mars 2025.
- Les comptes-rendus et supports de présentation de ces réunions sont mis en ligne sur le site eoliennesenmer.fr

Rencontres avec des élus (directeur de projet DGEC et RTE) :

Benoît BITEAU , député de la Charente-Maritime, le 20 janvier 2025
 Olivier FALORNI, député de la Charente-Maritime, le 25 février 2025
 Daniel LAURENT, sénateur, le 14 mars 2025
 Corinne IMBERT, sénatrice, le 17 avril 2025
 Mickaël VALLET, sénateur, le 28 avril 2025
 Michel PARENT, président de la CC de l'île d'Oléron, le 27 juin 2025
 Jean-François FOUNTAINE, président de la CA de La Rochelle, le 1er juillet 2025
 Thibaut GUIRAUD, maire de La Rochelle, le 1er juillet 2025

Nous soulignons les efforts de communication qui ont été consentis pour cette année 2025. Malgré les diffusions larges et ciblées et le nombre de personnes touchées, la participation aux instances de participation destinées au public (comme la réunion publique du 3 juillet 2025) reste faible. Il sera nécessaire en 2026 de s'interroger sur les raisons de cette faible mobilisation du grand public.

Nous constatons que les acteurs socio-professionnels sont régulièrement réunis et que leur niveau d'information et de participation est satisfaisant. Sur ce point, il convient de poursuivre cette stratégie impliquant régularité et variabilité des formats entre réunions bilatérales et groupes de travail.

Les questions/réponses et arguments exprimés

Hormis les instances de concertation existantes (Groupe de travail environnement, pêche, acteurs socio-économiques et conseils scientifiques) qui ont pu évoquer le projet Oléron, peu de rencontres ou d'événements se sont tenus en 2025. Les publics hors parties prenantes n'ont pu s'exprimer sur Oléron 1 qu'à l'occasion d'une réunion publique le 03 juillet 2025. Il n'existe plus à ce jour d'opportunité pour les publics de déposer des avis ou questions en ligne. Ci-dessous sont listés les arguments et questions exprimés. Dans le texte suivant, les éléments indiqués en gras sont les réponses apportés par le MO ou les acteurs aux questions posées.

Cohabitation en zones Natura 2000

Cet argument est récurrent depuis 2020 dans les différents débats publics. Le problème se pose pour les parcs éoliens au large d'Oléron qui chevauchent des zones de protection. Dans ce cas précis, une évaluation des incidences devra figurer dans le dossier de demande d'autorisation.

Impacts sur les oiseaux et les chiroptères

La présence d'éoliennes dans l'un des plus grands couloirs migratoires d'Europe interroge plusieurs acteurs comme les associations environnementales, mais aussi des particuliers. Certains se demandent si des technologies de pâles rétractables existent.

L'Etat précise que la LPO fait partie du groupe de travail dédié et que chaque lauréat d'un appel d'offres devra proposer des mesures ERC (Evitement-Réduction-Compensation) adaptées aux impacts générés, pouvant intégrer des mesures d'arrêts de turbines. Une étude nationale en cours, Migratlane, vise à caractériser les corridors migratoires afin de positionner au mieux les parcs au regard de ces éléments.

Plusieurs acteurs du GT environnement s'interrogent sur les faibles observations d'oiseaux dans la zone et questionnent la méthodologie. Il leur est répondu que les résultats sont issus de l'analyse GISOM/OFB.

Il convient également de mentionner les études de l'état initial de l'environnement en cours, pilotées par l'Etat, visant à établir un diagnostic écologique sur les zones des parcs Oléron 1 et 2 et présentées en GT ainsi que lors de la réunion publique.

Une participante se demande si ces données seront intégrées à l'étude d'impact du parc Oléron1. L'Etat affirme que ce sera bien le cas.

Elle constate également que les cartes affichent les densités maximales toutes saisons.

Elle propose de regarder les cartes de densité maximale de chaque espèce par saison plutôt que de lisser sur l'année. Elle propose d'isoler la saison de sensibilité maximale.

Le directeur de projet éolien en mer convient que les données par saison seront utiles au stade du projet mais s'interroge sur l'utilité de l'analyse au stade de la planification.

Un autre participant appuie cette proposition dans le cas précis du puffin des Baléares, où des études de télémétrie seraient plus pertinentes pour cet oiseau de petite taille.

Lors du Conseil scientifique du 09 octobre, FNE 17 s'interroge sur les résultats concernant les chiroptères dans l'étude RETEX. Le cabinet Biotope doit revenir sur ce sujet.

Impact sur les mammifères marins

Un participant du GT environnement souligne que les transmissions sonores par l'eau sont élevées sur les parcs en exploitation, liées notamment à l'augmentation du trafic maritime induite par leur développement, et susceptibles de créer un effet barrière.

S'agissant des mammifères marins, ces données étaient moins discriminantes au stade de la planification mais cela restera un enjeu prioritaire à prendre en compte au moment de la conception et l'implantation du projet. Ces éléments de méthodes ont été partagés avec les membres du GT environnement et n'ont pas soulevé d'objection.

Effets récifs au pied des éoliennes posées

Les éoliennes posées peuvent générer des points d'attraction pour certaines espèces marines, des questions se posent sur ce phénomène à la réunion du 03 juillet.

Le directeur de projet éolien en mer, reconnaît que des études réalisées sur des parcs étrangers mettent en évidence un effet récif des socles d'éoliennes, avec une colonisation des structures par les organismes marins et une augmentation de la biodiversité locale. Il reste encore à étudier comment cette biodiversité peut évoluer sur la durée de vie d'un parc. Il précise que l'Ifremer intervient dans le cadre d'études de l'observatoire de l'éolien en mer.

Recommandations aux futurs lauréats pour les évaluations initiales de l'environnement

Le conseil scientifique d'octobre a abordé le sujet des exigences inscrites dans les cahiers des charges concernant le suivi des évaluations initiales de l'environnement. Il est précisé par les services de l'Etat que ces protocoles seront adaptés par les développeurs selon les enjeux identifiés de chaque projet.

Un scientifique s'interroge sur la prise en compte d'étude sur le zooplancton, où précise-t-il les « *experts sont rares et peu disponibles* ». **Ce compartiment est pris en compte sur Oléron 1 et 2.**

Un autre participant demande si les suivis de mortalité en mer sont imposés aux exploitants. Ce protocole n'est pas prévu, mais ce suivi peut faire l'objet de prescriptions au moment de l'autorisation du projet.

Un scientifique présent suggère de proposer des gabarits aux exploitants pour les formats de rapports d'étude.

Pêche et éolien en mer

Les participant.e.s du GT pêche soulignent l'importance de l'**ensouillage des câbles** de raccordement. Il est rappelé par la PREMAR que même en cas de difficulté technique, il y aura des protections pour éviter les gênes.

Ces derniers notent également la nécessité de bien distinguer les impacts des parcs selon les **techniques de pêche**.

Le COREPEM demande à ce que les **données issues du CEREMA puissent être croisées avec celles de VALPENA**, et souligne que cette mise en correspondance apparaît indispensable au regard des impacts prévisibles tant sur la production que sur l'ensemble de la filière halieutique.

Une participante demande également à ce que les données soient croisées avec le RICEP. Côté Etat, on indique ne pas avoir accès à ces données et se baser uniquement sur les données SACROIS pour l'évaluation de la valeur économique.

Les pêcheurs demandent à ce que les **résultats des études sur la faune halieutique** leur soient présentés plus régulièrement afin qu'ils puissent le cas échéant compléter avec leurs propres observations. Il est précisé que SETEC aligne notamment ses protocoles sur ceux de l'IFREMER pour garantir que les données soient valorisées et utilisées par l'ensemble de la communauté scientifique.

Les pêcheurs font remonter des difficultés rencontrées. Elles ont porté essentiellement sur la communication dans le cadre de l'une des campagnes d'études techniques, la campagne géophysique menée en avril 2025.

Ils demandent à ce que les calendriers et modalités leurs soient communiqués bien en amont pour éviter les problèmes.

Les participants du GT pêche demandent également que les bouées destinées aux études, notamment LIDAR, soient bien signalisées et visibles. Leur localisation n'étant pas dans des zones de « travail », elles ne posent pas de souci.

Les pêcheurs s'inquiètent également de la localisation et des restrictions de pêche autour des postes électriques en mer. Il leur est répondu que les postes électriques se situent bien dans les zones d'étude des parcs et qu'une restriction de pêche sera active 200 mètres autour du poste.

Cohabitation avec les plaisanciers

Présents sur les différents débats publics depuis leurs débuts, les associations de plaisanciers, très concernés à La Rochelle notamment, s'inquiètent toujours de la cohabitation avec les parcs éoliens en mer.

L'objectif affiché par l'Etat est de rétablir les usages existants après l'implantation des parcs sous réserve du maintien de conditions de sécurité maritime.

Les développeurs doivent mener l'analyse mais *in fine* il appartient au préfet maritime, garant de la sécurité en mer, de fixer les règles d'organisation des activités au sein des parcs. Par exemple, l'obligation d'équipement AIS pour naviguer la nuit ou en cas de mauvaise visibilité.

Les raccordements

Lors de la réunion publique du 03 juillet 2025, une personne s'interrogeait sur la responsabilité des raccordements, ce à quoi il a été répondu qu'il relevait de RTE.

Une participante souhaitait connaître les coûts des raccordements. **Le coût du raccordement, comprenant le poste en mer et la station de conversion à terre, est estimé à 2-3 milliards d'euros pour Oléron 1.**

Lors du groupe de travail des acteurs socio-économiques, RTE précisait néanmoins qu'il existe des difficultés à s'approvisionner en câbles et que la disponibilité des navires câbliers est faible. RTE travaillant actuellement sur le schéma décennal de développement de son réseau (SDDR), les points à anticiper sont nombreux.

Lors du GT pêche de mai 2025, il est de nouveau demandé à RTE de privilégier des câbles ensouillés de manière à ne pas perturber les activités de pêche.

Sur le raccordement spécifique radial de l'AO7, un acteur associatif rappelle la nécessité de prise en compte des enjeux environnementaux dans les zones du Pertuis d'Antioche et du futur atterrissage.

Un acteur associatif rappelle que les associations de protection de la nature porteront un contentieux sur les deux parcs Oléron 1 et 2 situés en zones Natura 2000. Il serait donc plus pertinent de prévoir un raccordement des parcs Oléron 1 et Oléron 2 sur le raccordement radial déjà étudié.

Origine des fabricants d'éoliennes

Plusieurs questions lors de la réunion publique du 03 juillet portaient sur l'origine des fabricants d'éoliennes. L'Etat précise que seules les attributions des appels d'offres pourront trancher cette question, car les candidats peuvent être français ou étrangers.

Modification de la localisation des parcs

En cas d'enjeu environnemental majeur, la localisation des parcs pourra-t-elle être modifiée ? **La surface finale du parc éolien sera inférieure à la surface actuelle issue de la décision ministérielle, laissant ainsi une marge de manœuvre au développeur pour les mesures d'évitement. L'alignement des éoliennes pourra également être adapté suite à l'identification des trajectoires des oiseaux par les études en cours.**

Stratégie économique en région

La Région Nouvelle-Aquitaine est très mobilisée sur le développement de la filière et participe activement au GT acteurs socio-économiques, dont le nombre de participant.e.s ne cessent d'augmenter.

Lors de la dernière rencontre en mars 2025, la Région a présenté les 6 axes de sa stratégie de développement de l'éolien en mer :

- communiquer sur l'attractivité du territoire régional auprès des industriels de rang 1 ;
- identifier les industriels locaux souhaitant axer leur développement sur l'éolien flottant (pour les autres parcs en projet, Oléron 1 étant en posé);
- travailler avec les industriels qui cherchent à diversifier leur activité en se positionnant sur le marché, via des dispositifs de développement économique ;
- accompagner le positionnement à l'export des entreprises ;
- déployer des formations ;
- accroître la visibilité de la filière.

En parallèle, plusieurs consortiums s'organisent en région pour développer une filière économique en lien avec le développement de l'éolien en mer. Le groupe de travail des acteurs socio-économique, la réunion du 03 juillet et une conférence de presse le 24 septembre font état de multiples partenariats.

Aquitania Ports Link est un consortium néo-aquitain composé de 4 ports de commerce (Grand Port Maritime de la Rochelle, Port Charente Atlantique, Grand Port Maritime de Bordeaux, Port de Bayonne) conjointement avec la Région et la Chambre de commerce et d'industrie régionale. Il a été créé en 2022 pour accompagner les stratégies énergétiques et industrielles de la France, associées à la construction des parcs éoliens en mer.

Aquitaine Blue Energies est un cluster de 6 entreprises et une association, qui accompagne les entreprises locales dans le développement des activités liées aux secteurs de l'éolien en mer et des énergies marines renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.

Le Campus professionnel des énergies marines renouvelables est un consortium chargé de répondre aux besoins en compétences de la filière.

Le collectif EMR-NA, composé des réseaux de recherches régionaux R3 TESNA, R3 BIOSENA et R3 RIVAGES, de la Chaire Trent de Sciences Po et de Cohabys rattaché à l'Université de La Rochelle. Ce collectif vise à structurer la communauté scientifique régionale autour des énergies marines renouvelables et envisage de former un cluster de recherche touchant aux sciences humaines et sociales, aux sciences de l'environnement, aux sciences de l'ingénieur ainsi qu'aux sciences du numérique.

Suite aux présentations des différents acteurs, le public a posé des questions sur le coût de la maintenance et l'attractivité des salaires.

Il lui est répondu que la maintenance représente 40% des coûts des parcs et que les salaires sont assez attractifs en France.

Un autre participant s'interroge sur le poids de l'investissement.

L'Etat répond que la dépense d'investissement est portée par le développeur qui se rémunère sur la vente d'électricité. Le dispositif de soutien de l'Etat permet d'assurer la rentabilité de l'investissement en cas de prix bas du marché de l'électricité. Dans ce cas, l'Etat verse un complément de rémunération au développeur. L'Etat fait valider par la Commission européenne le montant nécessaire à cette compensation, qui est prévu dans la programmation budgétaire de l'Etat.

Si le prix du marché est haut, c'est le producteur qui reverse le surplus à l'Etat. Ce dispositif peut alors être avantageux pour l'Etat.

Un participant souhaite mieux comprendre les différences de maturité entre l'éolien posé et l'éolien flottant.

La technologie posée est plus mature, mais les parcs utilisant cette technologie sont déjà implantés (ou vont l'être) dans les zones où elle est possible. L'éolien flottant permet de s'éloigner des côtes.

Lors du groupe de travail des acteurs socio-économiques, plusieurs discussions ont porté sur la manière d'intégrer au mieux le NZIA (Net-Zero Industry Act), intégration de nouveaux critères tels que la durabilité ou la résilience, aux appels d'offres sur l'éolien en mer.

L'agence de développement et d'innovation (ADI) a produit une étude début 2025 pour donner une idée des retombées économiques sur la Région. L'étude aboutit à une estimation de 2,2 milliards d'euros de valeur ajoutée brute captée à l'échelle de la NA et la mobilisation de 1700 ETP par an pendant 15 ans.

Surproduction d'électricité en France

Un participant souligne l'excédent de production d'électricité en France.

Les besoins en électricité sont globalement croissants même si la France présente un retard dans l'électrification des usages qui permettrait de s'affranchir des énergies fossiles. De plus, la France est interconnectée avec plusieurs pays européens, ce qui permet d'exporter l'énergie, tout en répondant aux besoins électriques nationaux. Le but de la politique énergétique est de

maintenir un équilibre production/consommation et d'atteindre un objectif de 55% d'électricité renouvelable en 2050.

En conclusion

La nature des échanges n'a pas fait apparaître de nouveaux développements et se situe dans la continuité des débats publics, autant celui qui a été motivé par le projet d'AO7 que par « La mer en débat » sur la façade Sud-Atlantique. Il est à noter, dans la suite de ce qui a déjà été dit dans ce rapport, que la faiblesse des modalités de recueil de la parole des publics y a peut-être contribué. Mais c'est surtout l'absence de réponse à l'appel d'offre et par conséquent l'absence d'un nouvel interlocuteur qui a été la cause de la rareté des arguments qui auraient, avec ce nouvel interlocuteur, replacé le questionnement et l'argumentation sur le terrain de la mise en œuvre concrète du projet. Cela signifie, rappelons-le, que dans le cours de l'année 2026, le recueil de la parole des publics dans cette nouvelle phase, dès l'appel d'offre relancé et couronné de succès, constituera une dimension indispensable de la poursuite de la concertation continue, jusqu'au déclenchement de l'enquête publique.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation sur la période

Les efforts importants de communication n'ont néanmoins pas permis de recueillir la parole citoyenne et de poursuivre l'aspect « dialogue » de la concertation continue. Toutes les actions engagées étaient descendantes concernant les publics, aucun dispositif de recueil n'ayant été mis en place. Dans les rapports intermédiaires précédents, cette remarque avait déjà été faite.

La réunion publique a permis de maintenir un niveau d'information mais qui s'est avéré sans suite en raison de l'infructuosité de l'AO7. Et à ce moment précis où la presse relayait cette infructuosité, l'Etat est resté muet plusieurs semaines. La mise à jour du site Internet a tardé, seul un communiqué de presse succinct annonçait cette information décisive. La lettre d'information évoquant le sujet n'est sortie que le 19 janvier 2026.

Nous pensons utile de convoquer de nouveau le public, sans délais, lorsqu'une suite sera donnée pour Oléron 1 et de profiter de cette occasion pour faire un retour pédagogique sur les études environnementales en cours.

Les Lettres d'information du porteur de projet sont un bon moyen de communication grâce à leur publication dans les médias. Il conviendra de travailler sur la vulgarisation et la clarification des aspects scientifiques, un sujet régulièrement soulevé.

La suite de la concertation continue

Préconisation des garant.e.s sur la suite de la concertation continue

Il conviendra de fixer un calendrier pour des rencontres régulières de suivi entre les garants et le MO avec un ordre du jour comprenant plusieurs étapes stratégiques :

- Réunion 1 en mars : **Point sur le projet** et ses suites – articulation avec le reste des projets éoliens en mer. Dates des instances de travail des groupes de travail (GT) et du Conseil scientifique (CS).
- Définition d'une **stratégie de communication et de participation** avec de grandes orientations, des objectifs chiffrés en matière de publics touchés et de mobilisation effective.
- Réunion 2 en avril : définition des **outils de communication** à déployer pour répondre aux enjeux identifiés. Mais aussi amélioration de la lisibilité des outils existant, comme le site Internet jugé peu ergonomique à ce jour.
- Réunion 3 en mai : stratégie de recueil de la parole de tous les publics au travers de

rencontres présentiellees ou distancielles (réunions publiques, conférences de presse, interviews d'acteurs, ...).

- Points mensuels à partir d'avril pour suivi de la mise en œuvre.

Les garants notent les efforts de communication sur le projet, regrettant toutefois le manque de participation des citoyen.ne.s. C'est un sujet à retravailler pour ajouter cette dimension aux modalités et événements de communication, en maintenant les partenariats presse en cours et en allant au bout des projets avec les publics scolaires. Avec l'aide des enseignant.e.s et du CPIE, ces derniers pourraient contribuer à la dimension « dialogue » en posant des questions et en échangeant avec les parties prenantes du projet. Pour cela, il serait nécessaire de travailler avec des publics plus matures comme les collèges ou les lycées.

Il y a fort à parier que le projet connaîtra des rebondissements en 2026, c'est l'occasion de reprendre le dialogue avec les citoyen.ne.s. Il faudra rendre visibles les [lettres d'information](#) sur le site Internet et sous format papier, qui restent impossibles à trouver pour qui ne dispose pas du lien direct.

Etant donnée la localisation resserrée de l'ensemble des projets éoliens sur la façade, nous pensons que la stratégie de l'Etat doit les intégrer au maximum et mutualiser les réunions sur les différents projets. C'est le choix qui a été fait et il nous semble cohérent.

Enfin, nous regrettons que les travaux du Conseil scientifique ne soient relayés que sur le site de la DIRM et pas sur le site éoliennes-en-mer. Ce point devra être corrigé et a minima créer un lien vers le site de la DIRM.

Il nous paraît important, au vue des événements qui se produiront durant cette période, de bien cadrer les aspects économiques : retombées locales, emplois directs et indirects, implication des ports, financements participatifs... et d'avoir, une fois de plus, une attention spécifique pour ce que les citoyen.ne.s ont à dire sur ces sujets.

Il nous paraît aussi important de diffuser de manière « vulgarisée » les résultats des études menées (SETEC) et de valoriser le rôle et les travaux du Conseil scientifique, inconnus à ce jour du grand public.